



TAXE
D'APPRENTISSAGE
2025

**2 148 jeunes de 16 à 25 ans
accompagnés vers l'emploi
et l'autonomie.**

Nous déployons l'ensemble de nos
missions sur 3 territoires :

- Seine Normandie Agglomération
- CC Vexin Normand
- Agglo Seine Eure

Comment procéder ?

Nous sommes habilités à percevoir le solde
de la taxe d'apprentissage (hors quota 13%).
Il vous suffit d'indiquer dans votre DSN
(Déclaration Sociale Nominative) le
montant que vous souhaitez affecter à la
Mission Locale Vernon Seine Vexin,
**siret : 391 083 714 000 33 en vous
connectant sur la plateforme Soltea.**



Mission Locale

VERNON SEINE VEXIN

DONNER DU SENS À VOTRE VERSEMENT !

*LEUR RÉUSSITE, COMMENCE
PAR VOTRE SOUTIEN !*

Pourquoi nous soutenir ?

*En choisissant la MLVSV vous renforcez
nos actions...*

- Accélérer l'employabilité des jeunes
- Sensibiliser nos jeunes à l'entrepreneuriat
- Favoriser la mobilité internationale
- Développer l'alternance et la formation

Des résultats concrets :



Projections 2025 !

- Accentuer les actions #qpv
- Créer une entreprise à visée pédagogique
- 2 promotions 100 chances 100 emplois
- Mener des actions culturelles
- Organiser des forums emploi

Besoin d'information ?

Marie MARTIN, Directrice

☎ 07 78 81 13 97

✉ marie.martin@mlvsv.fr